



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2024**

Mairie de LOVAGNY  
Tél. 04.50.46.23.37

Le vendredi 23 février 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

**Présents** : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme THENET Michèle.

**Absents excusés** : Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire (pouvoir donné à M. Alexandre DORGET), Mme GAILLARD Karen (pouvoir donné à Bernard MIGUET), Mme IMBACH Céline (Mme Cécile LOUP-FOREST), M. LANDON Bruno (pouvoir donné à Mme Michèle THENET), Mme MUNIER Anne (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD), M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à M. Marc BALLANDRAS)

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Date de convocation           | : 19/02/2024        |
| Nombre de membres en exercice | : 15                |
| Nombre de membres présents    | : 09 + (6 pouvoirs) |

Mme Cécile LOUP-FOREST a été désignée  
comme secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 24 janvier 2024
- 2- Affaire foncière et droit de préemption
  - DIA 74 152 24 X 0002 : chemin des Quarts
- 3- Demandes de subventions
  - École de Lovagny : sortie ski
  - Les Copinous du Marais
  - Lieutenants de l'ouvèterie de Haute-Savoie
  - Comité des éleveurs de la foire de la Bâthie
  - Le tétras Libre
  - A.Sportive du Collège Simone Veil de Poisy
  - Graines d'Amis du Val des Usses
- 4- ONF : Convention d'exploitation groupée de bois
- 5- Modalités du bail commercial : parcelle AB 163
- 6- Définition des zones d'accélération des EnR
- 7- Modification du Plan Local d'Urbanisme
- 8- Modification du tableau des emplois et adoption du nouvel organigramme
- 9- Questions et informations diverses

### 1) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du mercredi 24 janvier 2024 a été approuvé à 14 voix POUR et 1 abstention (M. Bernard MIGUET)

## 2) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner et la déclaration de cession d'un fonds de commerce :

⇒ n° **DIA 074 152 24 X0002**, présentée par Maître Maxime FAVRE, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Mme Catherine BAUDELLOT, relative à la vente d'une maison individuelle de 113,89 m<sup>2</sup> de surface habitable, située sur la parcelle cadastrée B 1042 (2291 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 2291 m<sup>2</sup>, en zone U du PLU, sis au 160, « chemin des Quarts », au prix de 830 000€ dont 25 000€ de mobilier et d'une commission de 30 000€ (bien grevé d'une servitude de passage).

## 3) DEMANDES DE SUBVENTIONS

### ECOLE DE LOVAGNY – SORTIES SKI NORDIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide de 1000€ à l'Ecole Publique de Lovagny pour participation financière aux sorties de ski nordique dans le cadre des frais de transport

### DEMANDE DE SUBVENTION LES COPINOUS DU MARAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'association « Les Copinoux du Marais » à hauteur de 50 € par enfants domiciliés sur la commune de Lovagny, soit : 450€ au total ;

### DEMANDE DE SUBVENTION GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite à cette demande.

### DEMANDE DE PARTICIPATION DU COMITE DES ELEVEURS POUR LA FOIRE DE LA BATHIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **100,00 €** au comité des éleveurs pour la foire de la Bâthie dans le cadre du parrainage pour le 3<sup>ème</sup> prix de section ;

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR UN CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE DES PAYS DE SAVOIE « LE TETRAS LIBRE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite à cette demande.

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE POISY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 123€ (3€ x 41 élèves de Lovagny) à l'Association Sportive du Collège de Poisly ;

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSÉS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite à cette demande.

#### 4) **CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE VENTE GROUPEES DE BOIS AVEC L'ONF**

Monsieur Bernard MIGUET, adjoint au Maire, fait part de la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) de mettre en œuvre une opération d'exploitation et de vente groupée de bois avec la commune de Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et de vente groupée de bois avec l'ONF.

#### 5) **BAIL COMMERCIAL PARCELLE AB 163**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail commercial, d'une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, va être signé entre la Commune de Lovagny et Madame Ximénia Paula SILVA PERREIRA pour l'exercice d'une activité commerciale sur la parcelle n° AB 163, sise 7 route des Gorges appartenant à la commune.

La commune a accepté de mettre à disposition cette parcelle (comprenant une dalle) afin de permettre l'implantation d'un chalet de 20 m<sup>2</sup>, aménagement intérieur compris, totalement financé par la locataire afin de pouvoir exercer son activité (DP N° 074152 23 X 0003 accordée le 8 mars 2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un bail commercial, au profit de Madame Ximénia Paula SILVA PERREIRA, pour l'exercice d'une activité commerciale, sur la parcelle n° AB 163 sise 7 route des Gorges appartenant à la commune, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et pour une durée de 9 ans, selon les modalités définies au bail ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail, ainsi que tous documents afférents.

#### 6) **DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELLABLE (EnR)**

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la création, dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter. Ces dispositions sont codifiées dans le code de l'énergie à l'article L 141-5-3.

L'État a mis à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Sur propositions de la commission urbanisme, il est proposé de soumettre à concertation du public la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur les zones U, Uv et 2 AUx du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter de soumettre à concertation du public les propositions de la commission d'urbanisme de développer les énergies renouvelables sur les zones U, Uv et 2 AUx du PLU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 7) **ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 25.01.2023/05 DU 25 JANVIER 2023 PRESCRIVANT LA REVISION SIMPLIFIE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU.**

Le PLU approuvé a fait l'objet d'un recours pour, à titre principal, annulation dans son intégralité de la délibération n° 24.04.2019/01 du Conseil Municipal de Lovagny du 24 avril 2019 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme et, à titre subsidiaire annulation partielle de la délibération

n°24.04.2019/01 du Conseil Municipal de Lovagny du 24 avril 2019 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme en tant qu'elle classe les parcelles cadastrées n° A 123 et A 716 en zone Ap ;

Le Tribunal administratif de Grenoble a délibéré en date du 28 novembre 2022, jugement n° 106958. Ledit jugement prononce une annulation partielle de la délibération du 24 avril 2019 en tant qu'elle classe en zone Ap la parcelle cadastrée section n° A 716, et enjoint à la commune de Lovagny de délibérer à nouveau sur le classement au Plan Local d'Urbanisme de la parcelle cadastrée section A n°716. Ainsi cette annulation partielle a remis en vigueur le classement précédant de la parcelle A716 qui la classait en zone U.

Par délibération n°25.01.2023/05 du 25 janvier 2023, le conseil municipal de Lovagny avait prescrit une révision simplifiée pour prendre acte de la décision du Juge.

Or, la procédure adaptée est une modification du PLU dans la mesure où la parcelle n° A 716 est en zone U selon le PLU anciennement en vigueur et qu'elle doit être classée en zone U du fait du jugement du Tribunal Administratif.

De plus, depuis lors, la commune a identifié d'autres évolutions à apporter au PLU, qui nécessitent une modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération du Conseil municipal n°25.01.2023/05 en date du 25 janvier 2023
- **AUTORISE**, le Maire, à lancer la procédure de modification, à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce relative à cet effet.

#### 8) **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME**

Ce point à l'ordre du jour a été supprimé.

#### 9) **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### A- MODIFICATION DE LA DATE DU CONSEIL DE MARS 2024

M. Le Maire informe que pour une question règlementaire concernant le vote du budget, le conseil prévu le mercredi 27 mars 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024.

##### B- RECRUTEMENT

M CARELLI informe que la commune a ouvert le recrutement pour 2 postes :

- 1 poste accueil et secrétariat de 21h
- 1 poste administratif et communication de 35 H

##### C- DATE DES PROCHAINS CONSEIL MUNICIPALS

Mercredi 3 avril 2024 / mercredi 24 avril 2024

Vendredi 24 mai 2024

Mercredi 19 juin 2024

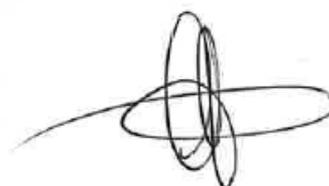
Mercredi 17 juillet 2024

La séance a été levée à 21h42.

Le Maire,  
Henri CARELLI



La secrétaire de séance,  
Cécile LOUP-FOREST



Approuvé à l'unanimité  
Publié sur internet le : 08/04/2024